



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-03-02

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Le vingt et un mars deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le quinze mars deux mil dix-neuf, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : BARANGER Johann, BOUCHET Valérie, BOURDIN Angélique, CATHELINEAU Eric, CLISSON Patrick, GIRAUDON Marylène, GUINARD Jean Luc, MALLET Bruno, NOIRTAULT Philippe, PIGNON Marie Elisabeth, PIRON Benoît, POUBLANC Pascal, ROUSSELOT Emmanuel, TALINEAU Marie France, VIDARD-ROUVREAU Sandra, DUMEZ Jean-Pierre

Absents excusés : PEIGNON Anthony a donné pouvoir à PIRON Benoît
FAVREAU Jacky a donné pouvoir à GUINARD Jean-Luc
TAVENEAU Cécile a donné pouvoir à BARANGER Johann
GENTILLEAU Audrey a donné pouvoir à BOUCHET Valérie
MACOIN Mathieu,

Absents non excusés : NIVault Patrice,
PARNAUDEAU Damien,
AUGER Sophie,
FALOURE Jean-René,
JARNY Chrystèle,

Secrétaire de séance : Marie-France TALINEAU, assistée d'Angélique ROCHE PRIVÉ

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 4 mars 2019

Une remarque est formulée par Mme VIDARD ROUVREAU. Après s'être renseignée auprès de la Préfecture, elle indique que les formations sont destinées à l'ensemble des élus en fournissant les articles de loi (cette remarque fait référence à celle de Monsieur NOIRTAULT noté sur le compte rendu du 4 mars et à la délibération 2019-01-24-08 : Droit de formation pour l'ensemble des élus de la commune nouvelle).

Aucune remarque supplémentaire n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 4 mars 2019, avec :

- 18 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2019-03-02

Amortissements comptables – Soutiers

Il s'agit de subventions d'investissement versées pour la commune de Soutiers. Ces sommes seront inscrites sur le budget primitif 2019 et sont présentées dans le tableau suivant :

Date	Travaux réalisés	Montant TTC	Proposition durée amortissement
13/02/2017	Enfouissement réseau orange – Aménagement bourg de Soutiers	15 417,17	5 ans
13/02/2017	Enfouissement réseau éclairage – Aménagement bourg de Soutiers	6 484,18	5 ans

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur l'ensemble des amortissements comptables pour la commune déléguée de Soutiers, pour l'année 2019, tel que présenté ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Frais de gardiennage Eglise pour l'année 2019

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il s'agit d'une dépense obligatoire qui s'élève à 120,97 euros par an pour un prêtre ne résidant pas sur la Commune. Ce montant forfaitaire correspond au point d'indice en date du 27 février 2018.

Monsieur Le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur le versement de l'indemnité de l'année 2019 concernant le gardiennage de l'Eglise, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget principal de la commune déléguée de Soutiers pour l'année 2018

Monsieur le Maire délégué de la commune déléguée de Soutiers, Eric CATHELIN, quitte la séance car il a l'obligation de ne pas participer au vote du compte administratif de la commune déléguée de Soutiers. L'assemblée compte 15 membres présents, soit 19 votants. Monsieur DUMEZ prend donc la parole pour les prochaines délibérations.

Compte de gestion de l'exercice 2018 de la commune déléguée de Soutiers pour le budget principal

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Compte administratif de l'exercice 2018 de la commune déléguée de Soutiers pour le budget principal

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2019-03-02

Monsieur le Maire délégué de la commune déléguée de Soutiers reprend son siège et Monsieur le Maire de la commune déléguée de Saint-Pardoux, Benoît PIRON, quitte la séance car il a obligation de ne pas participer au vote des comptes administratifs de la commune déléguée de Saint-Pardoux. L'assemblée compte 15 membres présents, soit 18 votants. Monsieur DUMEZ reprend donc la parole pour les prochaines délibérations.

Compte de gestion de l'exercice 2018 de la commune déléguée de Saint Pardoux pour le budget principal

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Compte administratif de l'exercice 2018 de la commune déléguée de Saint Pardoux pour le budget principal

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Compte de gestion de l'exercice 2018 pour le budget annexe Village des Chaumes 2

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget annexe Village des Chaumes 2

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Compte de gestion de l'exercice 2018 pour le budget annexe Ensemble immobilier Le Poirier

- 16 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget annexe Ensemble immobilier Le Poirier

- 16 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur le Maire, Benoît PIRON, reprend la Présidence de l'Assemblée. L'Assemblée compte à nouveau 16 membres présents, soit 20 votants.

Affectation de résultat

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement de 2018 reporté (R002) : 437 834,77 euros,

Part affectée à l'investissement (1068) : 145 048,38 euros



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-03-02

BUDGET ANNEXE ENSEMBLE IMMOBILIER DU POIRIER

Excédent de fonctionnement de 2018 reporté (R002) : 169 394,11 euros,

Déficit d'investissement reporté de 2018 (R001) : 3 600,72 euros

Part affectée à l'investissement (1068) : 134 565,09 euros

Les budgets annexes Village des Chaumes et CCAS n'appellent pas d'affectation de résultat.

Après la présentation du document « Contrôle des résultats et Ajustement » fourni par le Receveur Municipal pour les budgets annexes et le budget principal, Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation de résultats de 2018, suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Approbation du budget primitif du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2019

Budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget principal

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget annexe Village des Chaumes 2

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

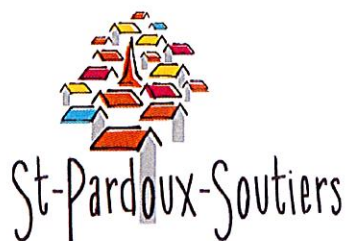
Budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget annexe Ensemble immobilier Le Poirier

- 18 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Plan de financement FEADER – construction de la boulangerie

L'instructeur du fonds européen a détecté des incohérences entre les montants financiers proposés dans le formulaire unique et les détails financiers sur les pièces justificatives. Ainsi, il est nécessaire de revoir le plan de financement, tel que présenté dans le tableau suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Investissements matériels	341 877,95	Feader	192 416,14
Investissements immatériels	190 241,00	DETR	127 704,00
Frais généraux	41 405,79	CRDD	40 000,00
		Contrat ruralité	40 000,00
		CAP 79 – Travaux	20 000,00
		Amende de police	9 135,42
		STDIL	5 000,00
		CAP 79 – Etudes	4 750,00
		Autofinancement commune	134 519,18
TOTAL GENERAL	573 524,74	TOTAL GENERAL	573 524,74



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2019-03-02

Plan de financement FEADER – construction de la boulangerie (suite)

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la réactualisation du plan de financement FEADER tel que décrit ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité de Château Bourdin- Saint-Pardoux

La prestation de maîtrise d'œuvre concerne l'aménagement et la sécurisation de la traversée de Château Bourdin, pour les rues des Quatre Mares, Chemin de Nielle et Chemin de la Chaboissière.

Les travaux sont estimés à 260 165 euros TTC, pour une prestation de maîtrise d'œuvre s'élevant à 15 609,90 euros TTC par le cabinet Aréa Urbanisme, déjà choisi pour la tranche 4 de cet aménagement de sécurité.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur le détail de la prestation présentée par Aréa Urbanisme, pour la somme de 15 609,901 euros, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Choix du candidat pour la maîtrise d'œuvre pour la maison Pinault – Soutiers

Monsieur Le Maire indique au Conseil que 8 entreprises ont répondu à l'appel d'offre qui a été publié sur le site pro-marché : Beaudoin & Engel, Luc Cogny, LBLF, Clémence BECK, Atelier LAMBERT et Atelier R & C, après l'ouverture des plis et l'analyse des offres et l'application des critères de la technicité et le prix.

La commission propose de retenir l'atelier LAMBERT Nathalie situé à BURIE (17) pour un montant de 43 624,93 € HT soit 52 349,92 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de confirmer le choix de la commission pour le maître d'œuvre L'atelier LAMBERT, pour le réaménagement de la maison Pinault, nommée « La Francette », avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Gémapi – création nouveau syndicat

Monsieur Le Maire indique que la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » a été transférée à la communauté de communes Val de Gâtine le 1^{er} janvier 2018.

La communauté de communes a souhaité créer un syndicat mixte regroupant plusieurs communautés. Le syndicat se nomme « syndicat mixte du bassin versant de la sèvre niortaise ».

L'adhésion de la communauté de communes interviendra une fois que les communes-membres auront délibéré pour accepter la création du syndicat.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la création du syndicat mixte du bassin versant de la sèvre niortaise, avec :

- 19 voix « pour »,
- 1 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-03-02

Règlement européen de protection des données – lancement consultation

Monsieur le Maire indique que le 25 mai 2018, le règlement européen pour la protection des données (RGPD) est entré en vigueur. Ce règlement a modifié la manière de collecter et de traiter les données personnelles par les collectivités territoriales.

Le centre de gestion de la fonction publique propose de lancer une consultation pour choisir un prestataire pouvant apporter son expertise dans la gestion des données personnelles imposée par le RGPD.

Une lettre d'intention de solliciter le CDG a déjà été adressée le 12 février 2019, après la décision du bureau municipal d'accepter cette proposition. La délibération vient donc appuyer cette décision.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer pour accepter la proposition du CDG de lancer une consultation concernant le RGPD, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Augmentation du volume horaire pour un agent communal

La réorganisation du service de la mairie et la charge de travail toujours en constante augmentation a amené le bureau municipal à réfléchir à une éventuelle augmentation de temps de travail des agents.

Deux agents administratifs sont à temps plein. L'augmentation du volume horaire concerne donc un troisième agent, actuellement occupant un poste à 22 heures hebdomadaires.

Une saisine au comité technique a été dernièrement formulée, avec un avis favorable émis le 12 mars dernier. Le conseil municipal est donc amené à délibérer pour l'augmentation du volume horaire hebdomadaire de 22 heures à 26 heures de l'agent administratif du service de la mairie.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer pour accepter l'augmentation horaire hebdomadaire de l'agent administratif, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Prévoyance maintien de salaire – lancement consultation

La prévoyance concerne le maintien de salaire après 3 mois d'arrêt maladie des agents titulaires. En effet, passée cette période, le traitement et les primes sont diminués de moitié. L'incidence financière peut être conséquente pour l'agent en arrêt. Ainsi, la prévoyance prend le relais et complète le traitement perdu.

Les contrats arrivant à terme pour les deux communes au 31 décembre 2019, le Centre de Gestion lance une consultation pour contracter avec un nouveau prestataire. L'Assemblée est amenée à délibérer pour autoriser le CDG à lancer cette consultation.

Une réflexion est menée pour harmoniser la situation. En effet, chaque commune a contracté avec un prestataire différent :

- Soutiers : Sofaxis, avec une participation de l'employeur de 15 euros, proratisée sur le temps de travail
- Saint-Pardoux : MNT, sans participation de l'employeur.

Une décision devra être prise, courant juillet, quand le nom de l'assureur sera connu.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-03-02

Prévoyance maintien de salaire – lancement consultation (suite)

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer pour accepter le lancement de la consultation, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

- Mr BARANGER Johann fait un compte rendu de la réunion présentant le projet de mutualisation des bibliothèques de Mazières en Gâtine, Saint Lin, Verruyes et Saint Pardoux. Le coût du logiciel en commun serait subventionné en partie et le reste partagé entre les communes concernées.
- Le projet de Monsieur SABOUREAU qui s'était présenté lors d'un conseil précédent est toujours en cours: il a un local en vue pour créer un garage automobile.
- A la question d'un potentiel recrutement d'un service civique, M. BARANGER précise que le suivi d'un jeune en service civique est lourd et précise qu'il n'y aura pas de nouveau recrutement.
- Une bourse au permis a été demandée : une aide financière de 600 euros est versée en échange de 50 heures de bénévolat. Ces heures seront effectuées à la restauration scolaire.
- L'association la Fabrik a invité les élus de la commune à une réunion avec un référent de la Région, le directeur du centre socio-culturel de Champdeniers, un représentant de DDCSPP, un agent de la CAF ainsi qu'un représentant de la communauté de communes, en vue de développer leur activité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Benoît PIRON

